



L'Indication Géographique «Pierre de Bourgogne» est enfin homologuée

Carrière de Semond

L'obtention de ce label est le résultat d'un travail mené depuis 2012 par l'association «Pierre de Bourgogne» avec son conseil d'administration et son président Fabrice Descombes. Il devenait crucial de parvenir à ce résultat afin de garantir une notoriété et une protection aux productions de nos entreprises de cette filière.

Grâce à cette reconnaissance, nos produits de qualité seront mieux protégés, mieux valorisés avec l'assurance pour les consommateurs d'acheter des produits en véritable pierre de Bourgogne, fabriqués localement.

Il pourra enfin être possible de lutter contre l'utilisation abusive de l'appellation «Pierre de Bourgogne» pour des pâles imitations qui ne sont bien souvent que de simples produits imités en béton, plastique, bois, céramique, pierre reconstituée ou grès cérame !

Cette Indication Géographique aura des retombées importantes

pour le Châtillonnais, premier bassin carrier avec 19 carrières en exploitation, dont 4 de renommée internationale : Beaunotte, Coulmier le sec, Magny-Lambert et Semond.

La filière est bien présente avec 3 entreprises industrielles de transformation (APB, CMF, Sogépierre), employant au total près de 120 salariés. Les entreprises locales concernées possèdent un savoir-faire incontestable avec

un poids économique indéniable, notamment en zone rurale.

De manière plus générale, que ce soit dans le domaine de la gastronomie, de la recherche, ou de l'industrie de la pierre, en 2018 les entreprises châtillonnaises ont été nationalement, voire internationalement récompensées. Ceci est une juste reconnaissance du travail accompli par les porteurs de projets et le signe que le Pays Châtillonnais est assurément une terre de réussite et d'excellence.



Le conseil d'administration de l'association «Pierre de Bourgogne»